

Le spatial reste moteur de l'économie guyanaise en 2019

Bien que sa contribution dans l'économie soit en baisse, les activités spatiales conservent une place importante dans l'économie guyanaise. Elles créent 12,6 % de la valeur ajoutée guyanaise, contre 15,0 % en 2014. Cette création de richesse est portée par les entreprises, et principalement les donneurs d'ordre du spatial et les sous-traitants de premier rang. Un emploi sur six du secteur privé est en lien avec l'activité spatiale, pour un peu plus de 10 % de la masse salariale de la région. Parmi ces employés, les cadres et les ingénieurs y sont plus présents qu'ailleurs.

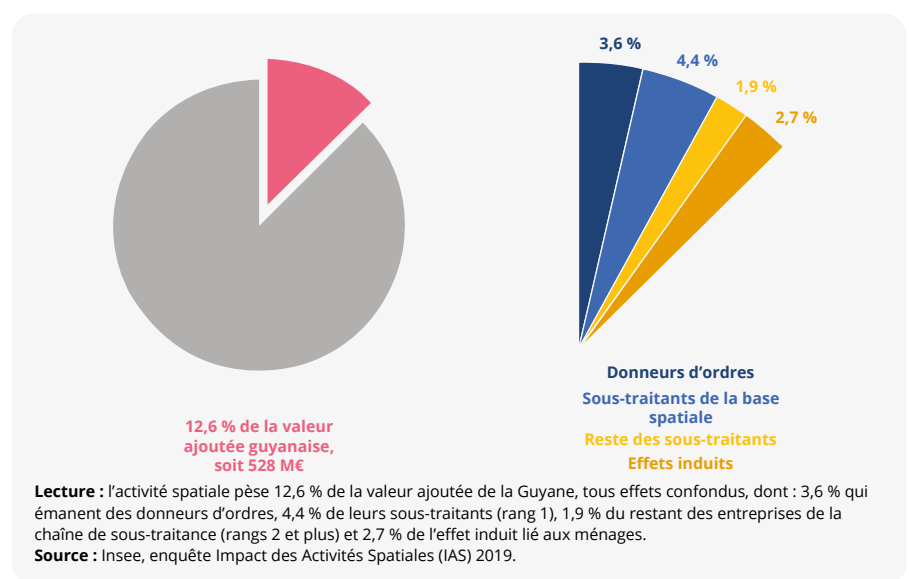
En 2019, tous effets confondus, les activités liées au Centre Spatial Guyanais (CSG) créent 12,6 % de la valeur ajoutée totale sur le territoire, soit 528 millions d'euros. Le principal impact économique du CSG porte sur deux types d'agents économiques : d'une part, les entreprises via la sous-traitance, et d'autre part, les ménages via les salaires versés ► **encadré 1**.

Les entreprises, sont à l'origine de 9,9 % de la création de richesse. Parmi elles, les donneurs d'ordres du spatial, y-compris les forces de sécurité et le secteur public **périmètre P2**, génèrent 3,6 % de la valeur ajoutée guyanaise **effets directs** : 2,8 % par les entreprises donneuses d'ordres **périmètre P1** et 0,8 % par les forces de sécurité. Les sous-traitants de premier rang, constitués d'industriels spécialistes du spatial, dégagent 4,4 % (effets indirects de rang 1, définitions) de la valeur ajoutée guyanaise et les sous-traitants non spécialistes du spatial, 1,9 % (effets indirects de rang 2 et plus, définitions).

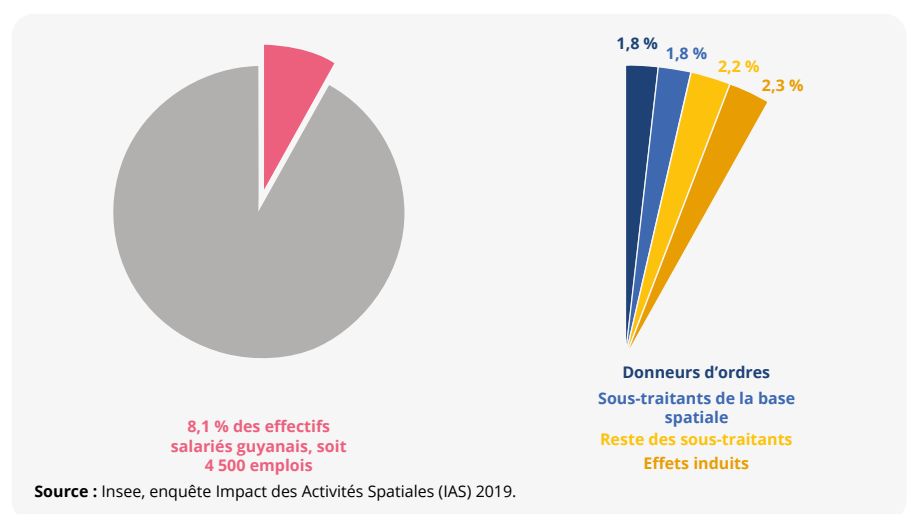
Les ménages, induisent quant-à-eux 2,7 % de la valeur ajoutée guyanaise (effets induits, définitions) au travers de leur consommation générée par les salaires perçus en lien avec le spatial ► **figure 1**.

La part du spatial dans la création de richesse de la Guyane, tous effets confondus, recule de 2,4 points par rapport à 2014, combinant une activité spatiale plus réduite (- 2,5 % de VA, avec 9ancements en 2019 contre 12 en 2014) et un accroissement du PIB Guyanais sur la période (+ 16,2 %). Cette baisse du nombre de tirs se traduit par une diminution des recettes, la quasi-totalité de l'activité spatiale en Guyane consistant à réaliser des lancements pour le compte d'opérateurs de satellites. La part de valeur ajoutée dégagée par les donneurs d'ordres se contracte légèrement, (- 0,2 point ; soit 4,0 % en 2019) tandis que celle réalisée

► 1. Impact du spatial sur la valeur ajoutée



► 2. Impact du spatial sur les effectifs salariés



par leurs sous-traitants de premier rang se réduit davantage (- 0,7 point) avec un poids de 4,4 % de la valeur ajoutée guyanaise. La valeur ajoutée des donneurs d'ordres qui recule moins que celle de leurs sous-

traitants, masque un effet de périmètre avec l'apparition de deux donneurs d'ordres supplémentaires : Ariane Group, créée en 2016, coordonne les activités des lanceurs Ariane et permet de réunir en une seule

entité l'ensemble des activités d'Airbus et Safran (comptabilisées en 2014 dans les sous-traitants de rang 1) et Avio, maître d'œuvre italien du lanceur léger Vega.

En lien avec la part réduite de l'activité des sous-traitants de premier rang, l'activité de leurs sous-traitants (rang 2) et du reste de la chaîne de sous-traitance se contracte également par rapport à 2014 (- 1 point) avec 1,9 % de la valeur ajoutée en 2019. Cette baisse d'activité se répercute également sur la consommation des ménages dont la contribution à la croissance économique recule par rapport à 2014 (- 0,5 point) pour atteindre 2,7 % de la valeur ajoutée guyanaise en 2019.

Un sixième des emplois salariés privés a un lien avec le spatial

L'activité spatiale génère, tous effets confondus, 10,5 % de la masse salariale guyanaise, soit 277 millions d'euros, composés pour trois quarts de salaires bruts et pour un quart de cotisations sociales. 27 % de ce montant est versé aux salariés des donneurs d'ordres, 30 % aux salariés des sous-traitants de la base spatiale, 23 % aux salariés du reste de la chaîne de sous-traitance et les 20 % restants sont liés à l'activité induite par la consommation des ménages.

Près de 4 500 emplois salariés sont liés à l'activité spatiale, un niveau d'emploi un peu en deçà de celui atteint en 2014 (4 620). Cela représente un emploi sur douze, soit 8,1 % des 55 360 emplois salariés en Guyane (9,3 % en 2014). Rapporté au seul secteur privé, le spatial génère près d'un emploi privé sur six. Les établissements donneurs d'ordres comptent 990 salariés et leurs sous-traitants présents sur la base spatiale (rang 1) emploient près de 1 020 salariés. Ainsi, 45 % des 4 500 effectifs salariés concernés par la présence du CSG travaillent dans un secteur d'activité étroitement lié au spatial.

Les sous-traitants de rang 2 recensent 550 salariés et le reste de la chaîne de sous-traitance (rangs 3 et plus) en comptent 690. Ainsi, 28 % des emplois salariés générés par la présence du CSG appartiennent à un secteur d'activité qui n'est pas directement lié au spatial. Enfin, l'activité spatiale génère autant d'emplois induits (1 260), c'est-à-dire en lien avec l'impact sur la consommation des ménages de l'activité du CSG et de ses sous-traitants ► **figure 2**.

Cette prédominance des effets indirects et induits démontre l'importance du spatial sur les emplois dans le tissu productif privé guyanais. Une grande partie des sous-traitants en dehors de la base spatiale ne dépendent pas du CSG, mais celui-ci engage des contrats souvent

► Encadré 1 – Les sous-traitants de la filière spatiale

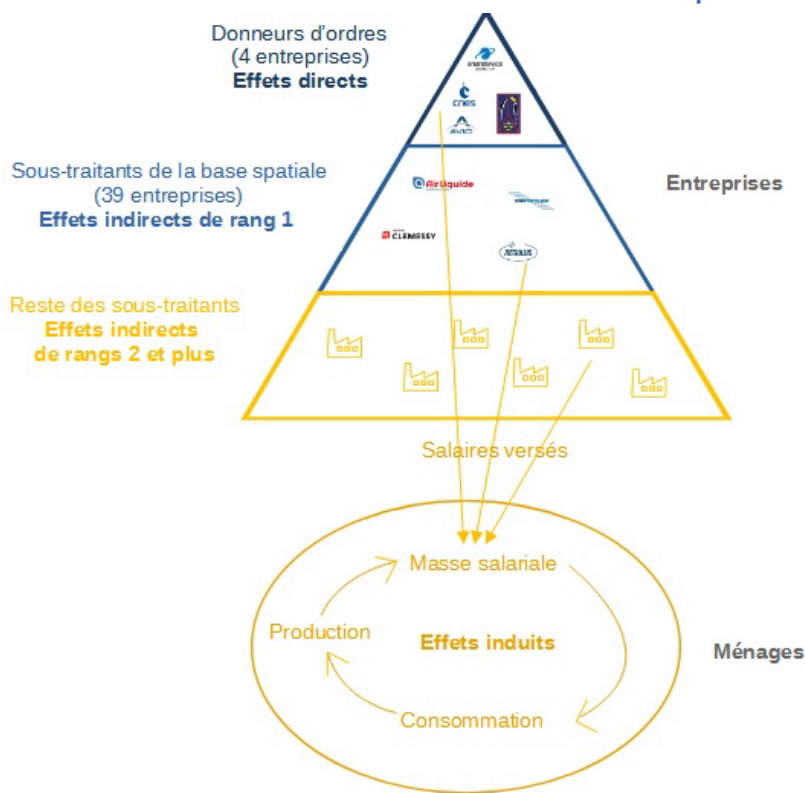
Les sous-traitants des donneurs d'ordres du spatial (**sous-traitants de rang 1**) sont composés de 39 établissements, avec un effectif salarié moyen de 34 salariés. Ils réalisent les deux tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble de la chaîne de sous-traitance liée au spatial et occupent 45 % des effectifs salariés de celle-ci. Leur dépendance au spatial est assez marquée : en moyenne, la moitié de leur chiffre d'affaires provient de leur activité liée au CSG. Près de la moitié de ces établissements sont localisés à Kourou et concentrent un quart du chiffre d'affaires de la chaîne de sous-traitance avec une dépendance au spatial très élevée (84 %).

Un peu plus de la moitié de la valeur ajoutée (53 %) réalisée par ces 39 établissements émane du secteur industriel (fabrication de moteurs pour la propulsion de véhicules automobiles, d'aéronefs ou de motos, fabrication de produits explosifs), ainsi que de la construction de réseaux pour fluides et des télécommunications par satellite. 28 établissements ont plus de 10 ans d'existence, dont 21 ayant une société mère française, marquant ainsi une implantation profonde dans le tissu productif guyanais.

Les sous-traitants de ces établissements (**sous-traitants de rang 2**) sont composés de 287 établissements, avec un effectif moyen de 3 salariés. Ils génèrent un cinquième du chiffre d'affaires réalisé par la chaîne de sous-traitance et emploient un quart des effectifs salariés de celle-ci. La dépendance au spatial de ces établissements est moins forte que pour les sous-traitants de premier rang, avec en moyenne 23 % de leur chiffre d'affaires en lien avec le CSG. Il s'agit principalement d'entreprises locales ayant d'autres débouchés. Toutefois, 35 établissements ont été créés spécifiquement pour répondre aux besoins de l'activité du CSG (taux de dépendance de 100 %) et 43 autres établissements ont un taux de dépendance au spatial supérieur à 50 %. Le chiffre d'affaires de ces quelques 300 sous-traitants de second rang est fortement concentré : 5 entreprises sont à l'origine d'un tiers du chiffre d'affaires lié au spatial. Les établissements de ces sous-traitants sont principalement implantés en Guyane et en particulier à Kourou (103 établissements), Cayenne (79 établissements), Matoury (29 établissements) et Remire-Montjoly (28 établissements). Leur chiffre d'affaires concerne majoritairement le secteur de la construction (27 %), et le secteur industriel avec la production de biens manufacturés (17 %) et les transports (16 %). Viennent ensuite les activités de services administratifs et de soutien (12 %), l'énergie (10 %), l'hébergement et la restauration (7 %), le commerce (6 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (3 %) et les activités immobilières (3 %). Comme les sous-traitants directs du spatial, les sous-traitants de rang 2 sont présents depuis longtemps sur le territoire, avec 168 établissements ayant plus de 10 ans et 50 établissements ayant entre 6 et 9 ans.

Les autres sous-traitants (**sous-traitants de rangs 3 et plus**) dégagent quant à eux 13 % du chiffre d'affaires issu de la chaîne de sous-traitance liée au spatial et occupent près d'un tiers des salariés de celle-ci (31 %).

► Schéma des acteurs et des différents effets de la filière spatiale



Lecture : l'activité spatiale impacte les entreprises via la sous-traitance (effets indirects). Les 4 donneurs d'ordres (dont ArianeSpace et le CNES) sous-traitent une partie de leur activité aux autres entreprises de la base spatiale (rang 1), qui elles-mêmes sous-traitent une partie de leur activité à des entreprises extérieures à la base spatiale (rang 2) et ainsi de suite. L'activité spatiale impacte également l'économie via les ménages (effets induits). Les salaires versés par les donneurs d'ordres et les entreprises de la chaîne de sous-traitance augmentent le pouvoir d'achat des ménages qui consomment davantage. Pour répondre à ce surplus de la demande, la production augmente, ce qui entraîne une hausse de la masse salariale liée à la création d'emplois supplémentaires.

pérennes dont le « ruissellement » sur le reste de l'économie est important et permet de gagner en stabilité économique ► **encadré 2**.

Les cadres et les techniciens supérieurs sont surreprésentés au sein du CSG

Dans les entreprises donneurs d'ordres, les cadres et les ingénieurs sont largement sur-représentés avec deux tiers des effectifs salariés appartenant à cette catégorie (15 % en moyenne pour les entreprises en Guyane) tandis que les ouvriers non qualifiés sont absents et les employés très minoritaires (2 %). Chez les sous-traitants de premier et second rang, les cadres et ingénieurs restent sur-représentés mais dans une moindre mesure (respectivement 30 % et 26 %), tandis que les techniciens supérieurs et les ouvriers qualifiés sont largement sur-représentés et constituent 63 % des effectifs salariés à la fois pour les sous-traitants de premier et second rang ► **figure 3**.

Les salaires versés par les donneurs d'ordres et les sous-traitants de la base spatiale sont supérieurs aux salaires moyens guyanais en raison d'une convention de site fixant des grilles de rémunérations et du niveau technologique élevé au sein du secteur spatial, avec des postes qui requièrent des compétences très spécifiques. Ils sont plus élevés de 23 % pour les cadres et les ingénieurs et de 9 % pour les techniciens supérieurs. Pour les employés et les ouvriers uniquement embauchés par les sous-traitants de la

► 3. Répartition des effectifs salariés par catégories socio-professionnelles en 2019 (en %)

	Donneurs d'ordres	Sous-traitants de rang 1	Sous-traitants de rang 2	Guyane
Cadres et ingénieurs	66	30	26	15
Techniciens supérieurs	26	50	30	29
Ouvriers qualifiés	6	13	33	6
Ouvriers non qualifiés	0	2	2	33
Employés	2	5	9	17
Ensemble	100	100	100	100

Source : Insee, enquête Impact des Activités Spatiales (IAS) 2019 ; déclaration annuelle de données sociales au 31 décembre 2019.

► Encadré 2 – un emploi au sein du Centre Spatial Guyanais génère 1,24 emploi dans le reste de l'économie

La présence du CSG a des répercussions sur l'économie à plusieurs niveaux, tant sur les entreprises non spécialisées dans le spatial et présentes sur le territoire guyanais que sur la consommation des ménages via les salaires versés.

L'activité spatiale a un impact sur la création d'**emploi** : pour 1 emploi créé au sein du CSG, 1,24 emploi est créé dans le reste de l'économie, dont la moitié est liée à la sous-traitance et l'autre moitié à la consommation des ménages, soit un effet multiplicateur comparable à celui observé en 2014.

En termes de **valeur ajoutée**, 100 euros créés par le CSG engendrent 24 euros de valeur ajoutée produits par les sous-traitants non-spécialistes du spatial (rangs 2 et plus) et 34 euros induits par la consommation des ménages. Au total 58 euros de richesse supplémentaire sont créés pour 100 euros injectés par le CSG dans l'économie, soit un effet multiplicateur (définitions) de 1,58.

Le CSG est à l'origine de projets d'**investissements** importants : pour 100 euros d'investissement réalisés par la base spatiale, 24 euros sont investis par le reste de l'économie guyanaise, dont 20 par la chaîne des entreprises sous-traitantes et 4 par les ménages. Le CSG s'approvisionne en biens d'équipements et en biens d'investissements qu'il importe en grande partie : pour 100 euros d'importations par la base spatiale, 28 euros sont importés par le restant de l'économie, dont 18 euros à destination des entreprises de la chaîne de sous-traitance non spécialistes du spatial et 10 euros induits par la consommation des ménages.

base spatiale, les salaires moyens sont plus élevés respectivement de 35 % et de 13 %.

La présence du CSG entraîne une hausse de la consommation des ménages au travers des salaires versés à hauteur de 7,9 % de la consommation des ménages

totale. Cette part diminue par rapport à 2014 (- 1,7 point), conjointement au moindre poids des salaires en lien avec le spatial dans l'économie (- 2,3 points). ●

Corentin Douriaud,
Clémentine Garandeau, Rémi Charrier
(Insee)